

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 09
Pour	: 09
Contre	:
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT

Séance du 16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le 16 juin à 09h30, le syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian Gallo, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 4 septembre 2026.

Étaient présents : Christian Gallo, René Isnard, Rémy Lieutier, Joël Christophe, Bernard Nal, Nicolas Richier,

Était absent : Michel Costanzo, Christian Garcin, Jérôme Samuel,

Étaient excusés et représentés : Christian Troja (Pouvoir donné à Rémy Lieutier), Daniel Robert (Pouvoir donné à Christian Gallo), Jean Noel Nal (Pouvoir donné à Joël Christophe),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Joël Christophe,

Objet : Achat de canalisations fonte en remplacement de canalisations en amiante-ciment défectueuses - Commune de Sisteron, lieu-dit Saint-Jérôme et lieu-dit Plan d'Entrays

Monsieur le Président rappelle le contexte historique des canalisations en amiante-ciment, fabriquées sur l'usine de Terssac dans le Tarn à proximité d'Albi, par la société ETERNIT.

Il rappelle les fabrications litigieuses, par l'usine de ces canalisations, les recours exercés sur deux marchés importants et malheureusement la prescription sur l'un des deux marchés.

Le Président indique que c'est donc dans ce contexte de canalisations amiante/ciment défectueuses qu'il est amené à informer les Syndics sur les casses répétées qui sont intervenues au cours de l'été 2026, mais également au cours des étés précédents.

Il rappelle les préjudices et les nombreuses réclamations par les propriétaires des terrains et les usagers situés sur ces axes de canalisations qui se trouvent privés d'eau entre le moment de l'éclatement et la fin de la réparation, enfin, les coûts importants des pièces de raccordement.

Il est présenté une projection qui localise les dernières fuites intervenues ainsi que les tronçons proposés au renouvellement.

Le Président indique que l'estimation du montant des canalisations à acquérir s'élève à 73 000 € HT.

Compte tenu de ces éléments, le Président propose, dans le cadre de la délibération du choix de mode de consultation, qu'il soit mis en œuvre un marché à procédure adapté, avec les dispositions suivantes :

- Définition des besoins par le maître d'œuvre de l'ASA du Canal de Ventavon Saint-Tropez,
- Mise en œuvre d'un appel d'offres sur la plateforme E-marchéspublics.com, avec publicité au niveau national,
- Délai de consultation minimum de 30 jours,
- Rédaction à l'issue de la remise des offres d'un rapport d'analyse d'offres qui sera présenté à la Commission d'Appel d'Offres,
- Présentation des avis rendus par les Syndics dans le cadre du rapport d'analyse d'offres en Commission Syndicale et attribution par le Conseil d'Administration,

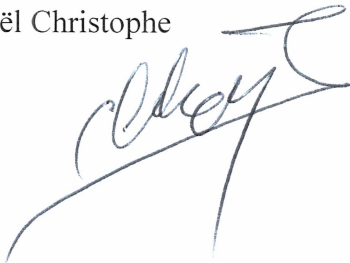
Oui cet exposé et après, en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Autorise le Président à signer tout document relatif :
 - o À la préparation de cette consultation
 - o À la mise en ligne de l'Appel d'Offres
 - o Aux convocations des Syndics pour les réunions de Commission des travaux et les Conseils d'Administration

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Joël Christophe



Certifiée et rendue exécutoire
Le Président,
Christian Gallo

